



3^e trimestre 2022

TABLEAU DE BORD

La forte hausse des exportations ne suffit pas à compenser l'envolée de la facture des importations : le déficit commercial se creuse, même si le taux de couverture s'améliore

De janvier à septembre 2022, les **exportations** calédoniennes s'élèvent à 207 milliards de F.CFP, une embellie de 62 % sur un an.

Au 3^e trimestre, le montant des exportations augmente de 7,5 % sur un an, pour s'établir à 64 milliards de F.CFP. L'évolution en valeur des produits du nickel reste bien orientée (+7,4 %) par les ventes de NHC (+11 %) et de ferro-nickels (+19 %) en progression. À l'inverse, les volumes baissent respectivement 5,8 % et 2,2 %.

Concernant les minerais de nickel, une chute de près de la moitié des volumes exportés impacte à hauteur de 11 % le montant des ventes. Cela est en partie la conséquence d'une extraction irrégulière sur certains centres miniers.

Les exportations de produits de la mer et de l'aquaculture sont, elles aussi, en repli après avoir connu deux trimestres de forte hausse. Les crevettes sont le principal facteur de baisse (-39 %), en volume comme en valeur. À l'inverse, la tendance haussière des ventes de thons (+85 %) se poursuit pour le troisième trimestre consécutif en glissement annuel.

La catégorie des « Autres produits », d'un montant de 1,9 milliards de F.CFP augmente de 15 % en glissement annuel. Outre la revente d'instruments de mesure et d'appareils médicaux (instruments d'odontologie ou de chirurgie et appareils respiratoires) qui impacte lourdement le résultat global, les ventes d'huiles essentielles enregistrent une hausse remarquable de 25 %.

Le montant des **importations** en cumul de janvier à septembre augmente de 43 % sur un an pour s'élever à 291 milliards de F.CFP. Pour le deuxième trimestre consécutif, les importations atteignent des sommets dépassant la barre des 100 milliards de F.CFP. Sans surprise, elles sont majorées par les combustibles, les achats de coke ou de charbon et les huiles de pétrole (huiles lourdes de gazoles et de préparation pour essence, fiouls). Ce poste pèse pour près de 60 % dans l'augmentation du résultat global. Sur un an, le prix unitaire au litre des huiles lourdes et légères a plus que doublé.

Le poste des machines et du matériel de transport est le deuxième le plus important. La valeur des importations grimpe de 42 % en glissement annuel pour représenter, au troisième trimestre, 20 % de la hausse globale. Dans le détail, cela concerne des équipements de génie civil (pelles mécaniques, excavatrices, etc.), des fours industriels et du matériel de plomberie, des véhicules ou des embarcations destinés au transport de marchandises.

Bien que les autres postes interviennent de manière plus modérée dans la hausse globale, les progressions de chacun d'eux restent significatives. La facture des produits manufacturés s'alourdit de 30 % pour les articles de base et de 14 % pour les articles divers. Ils sont surtout représentés par les caoutchoucs, les produits métalliques et les fabrications destinées au BTP (matériaux de construction, bâtiments préfabriqués).

L'alimentation augmente de 16 %, tout particulièrement la viande, les céréales, les légumes et fruits, ainsi que les préparations. Enfin, l'accroissement des achats de soufre impactent fortement le poste des matières brutes non comestibles (+93 %).

● Solde des échanges extérieurs en cumul de janvier à septembre

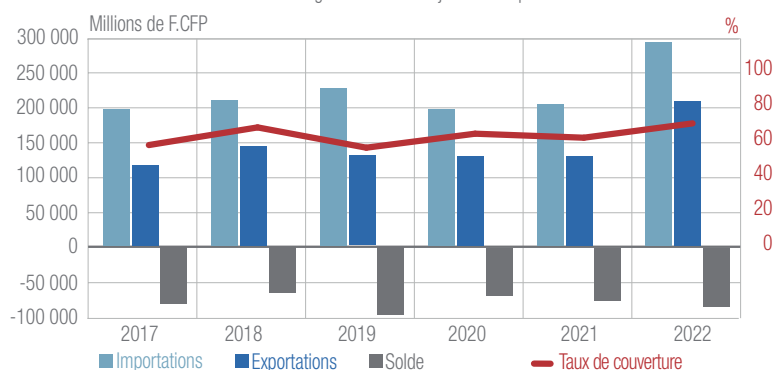
	2021	2022
Importations (I)	203 035	291 046
Exportations (E)	127 611	206 986
Solde (E-I)	-75 424	-84 060
Taux de couverture (E/I)	62,9	71,1

Sources : DRD-NC - Isee - Données provisoires

Unités : million de F.CFP, %

● Au 3^e trimestre 2022, le taux de couverture s'améliore significativement grâce à une forte progression de la valeur des exportations

Solde des échanges extérieurs de janvier à septembre



Sources : DRD-NC - Isee - Données provisoires

● De janvier à septembre, le **taux de couverture** gagne 8,2 points sur un an et s'établit à 71 %. En glissement annuel, le déficit commercial s'aggrave passant de 75,4 milliards de F.CFP en 2021 à 84,1 milliards de F.CFP en 2022. Il résulte du fait que le montant des importations reste supérieur à celui des exportations, malgré une forte hausse de ces dernières au 3^e trimestre.

● Au 3^e trimestre 2022, le montant global des exportations est porté par une progression notable des ventes de ferro-nickels

Exportations par grands postes de marchandises	3 ^e trimestre			Cumul depuis janvier		
	2021	2022	Variation*	2021	2022	Variation*
Produits de l'activité du nickel	57 183	61 461	7,5	118 654	199 754	68,4
minéral	18 983	16 952	-10,7	38 361	44 807	16,8
mattes	0	0	-	0	0	-
ferro-nickels	26 078	31 050	19,1	62 576	117 525	87,8
NiO	0	40	-	0	123	-
NHC	12 121	13 416	10,7	17 678	37 271	110,8
CoCO ₃	0	0	-	0	0	-
Autres produits et résidus	1	3	160,1	39	28	-26,9
Produits de la mer et de l'aquaculture	534	446	-16,4	1 086	1 364	25,6
thons	75	138	84,8	224	360	60,9
crevettes	454	278	-38,9	848	962	13,4
holothuries (hors farines)	0	0	-	0	0	-
coquilles de trocas	0	8	-	0	8	-
autres produits	5	23	365,7	14	34	141,6
Produits de la terre et de l'élevage	30	4	-84,8	62	31	-50,1
Produits du règne animal ou végétal, vivants	5	6	13,2	16	20	24,7
Huiles essentielles	160	200	25,0	510	511	0,2
Autres	1 496	1 741	16,3	7 283	5 306	-27,1
Total	59 408	63 858	7,5	127 611	206 986	62

*En glissement annuel

Unités : million de F.CFP, %

Sources : DRD-NC - Isee - Données provisoires

● Au 3^e trimestre, les achats de combustibles et de matériels de transport pèsent lourdement sur le montant des importations

Importations par sections de la CTCI ¹	3 ^e trimestre			Cumul depuis janvier		
	2021	2022	Variation*	2021	2022	Variation*
Alimentation et animaux vivants	9 545	11 047	15,7	26 712	30 164	12,9
Boissons et tabac	1 320	1 227	-7,0	3 711	3 692	-0,5
Matières brutes non comestibles, sauf combustibles et carburants	3 617	6 972	92,8	5 248	13 360	154,6
Combustibles minéraux, etc.	10 356	36 272	250,3	30 686	89 648	192,1
Huiles et graisses animales et végétales	221	496	125,0	658	1 026	56,0
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	7 022	7 217	2,8	19 797	21 800	10,1
Produits manufacturés de base	9 303	12 107	30,1	24 131	31 442	30,3
Machines, matériel de transport	20 287	28 901	42,5	69 225	74 818	8,1
Articles manufacturés divers	7 784	8 839	13,6	22 139	24 430	10,3
Marchandises non classées ailleurs	16	7	-57,4	41	23	-44,0
Non ventilé	238	201	-15,7	688	642	-6,7
Total	69 707	113 286	62,5	203 035	291 046	43,3

¹ Voir encadré

*En glissement annuel

Sources : DRD-NC - Isee - Données provisoires

Unités : million de F.CFP, %

Source

Les statistiques du commerce international de marchandises (SCIM) sont produites par l'Isee à partir des déclarations en douane faite par les opérateurs. Ces déclarations sont effectuées via le système de dédouanement *Sydonia World*, déployé en Nouvelle-Calédonie par la Direction Régionale des Douanes, depuis janvier 2022. L'ensemble du traitement statistique mis en œuvre par l'Isee a été revu en conséquence. À cette occasion, de nouvelles nomenclatures de diffusion ont été adoptées pour faciliter l'analyse.

À l'**importation**, chaque marchandise déclarée en douane est codifiée selon la nomenclature internationale du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Les statistiques déclinées selon cette nomenclature sont disponibles sur le site www.isee.nc. Dans cette publication, les statistiques sont présentées selon la Classification type pour le commerce international (CTCI), qui propose des catégories de produits mieux adaptées aux besoins de l'analyse économique : les produits y sont classés en fonction de leur degré d'élaboration, de la nature de la marchandise et des matières utilisées pour la produire, et d'autres facteurs. L'Isee se conforme en cela aux recommandations internationales.

À l'**exportation**, les statistiques sont présentées selon une classification propre, développée par l'Isee pour permettre de mieux rendre compte de la réalité de la structure des exportations calédoniennes.

Les exportations de nickel font l'objet d'une déclaration provisoire, qui doit être régularisée dans un délai maximum de six mois. Les données d'exportations de l'année N sont réputées définitives au mois de juillet de l'année suivante. Entre-temps, elles peuvent être rectifiées à la marge au fil des mois. Toutefois, la douane dispose d'un droit de rectification pendant un délai de cinq ans. Les données publiées peuvent être rectifiées en conséquence.

Diffusion

Les données brutes mensuelles sont disponibles sous forme de séries chronologiques sur le site internet de l'Isee, dans la deuxième quinzaine du mois qui suit. En parallèle, l'Isee publie chaque trimestre un tableau de bord synthétique des résultats de la période écoulée. La synthèse annuelle analyse les résultats de l'année N dès lors qu'ils ont été rendus définitifs. Elle est publiée en juillet/août de l'année N+1.